

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 16 juillet 2024

Nombre de membres : - Afférents : 11 - Présents : 8 - Qui ont pris part au vote : 10
Vote : A l'unanimité : - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 19 / 07 / 2024

Et publication et notification du : 19/ 07 /2024

L'an 2024, le 16 juillet 2024 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/07/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/07/2024.

Présents : Mesdames Violette FERNANDES Maire, Vinciane HOLLIER, Messieurs Nicolas MILLET, Guy LACOUDRE, Nicolas ANCLIN, Paul DELUGE, Michel VACHERON, Bernard CHIVAILLE

Excusé(s) ayant donné procuration : Jean-Claude LEBAS à Violette FERNANDES, Alain PLANCHON à Nicolas MILLET

Absents : Ingrid YENK

A été nommé(e) secrétaire : Nicolas MILLET

2024_0018 DELIBERATION DU DELEGUE TITULAIRE AU PAYS DE LOIRE VAL D'AUBOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Val d'Aubois

Considérant la démission de M. Jean-Pierre BERGER, conseiller municipal et délégué titulaire au Pays Loire Val d'Aubois, du Conseil Municipal le 23 mars 2024,

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal issu de l'élection du 23 juin 2024 ;

Considérant que le conseil municipal doit élire son nouveau délégué titulaire pour siéger au Pays Loire Val d'Aubois ; (suppléant : Violette FERNANDES)

Considérant la seule candidature de Monsieur Bernard CHIVAILLE ;

- Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte la candidature de Bernard CHIVAILLE et le nomme délégué titulaire pour représenter la commune de Mornay-Berry au Pays Loire Val d'Aubois ;
- Mandate Madame le Maire pour établir et signer tout document relatif à cette délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20240719-2024_0018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme :

En mairie, le 16/07/ 2024

Le Maire,

Violette FERNANDES



Le secrétaire de séance,
Nicolas MILLET